

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11,12, 13 et 14 juin 2019

2019 V.231 Vœu relatif à la transparence en matière de chiffres de la délinquance et d'effectifs policiers

Le Conseil de Paris,

Vu le vœu V130 adopté lors du Conseil de Paris d'avril 2018 pour une publication des chiffres de la délinquance et des effectifs dans les commissariats ;

Considérant qu'à la suite de l'adoption de ce vœu, les maires d'arrondissement ont bien été destinataires de bilan mensuels de la délinquance pour leur arrondissement et pour l'ensemble de la capitale ;

Considérant cette publication s'est arrêtée au mois d'octobre 2018 ;

Considérant qu'une évolution des outils statistiques a été évoquée pour justifier la suspension de ces bilans mensuels, sans préciser de date pour leur retour ;

Sur proposition de Florence BERTHOUT, Jean-François LEGARET, Jean-Pierre LECOQ, Rachida DATI, Philippe GOUJON, Frédéric PECHENARD et les membres du groupe les Républicains et Indépendants ;

Émet le vœu :

- Que le Préfet de Police publie de nouveau mensuellement les chiffres de la délinquance et des effectifs présents à Paris et arrondissement par arrondissement